Royaume du Maroc







Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique -Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Programme de Soutien à la Recherche Scientifique

EN

Sciences Humaines, Sociales et Économiques

EN LIEN AVEC DES THEMATIQUES D'ACTUALITE:

- -L'Intégrité Territoriale et les Provinces du Sud ;
- -Conséquences de la Pandémie de Coronavirus (COVID-19)

1. Contexte et objectifs du programme

La recherche scientifique fournit des données essentielles et des éclairages irremplaçables dans la prise de décisions socio-économiques et politiques. Elle joue un rôle essentiel dans la prise de conscience des enjeux du développement durable.

Elle fait également l'objet d'une attention particulière aujourd'hui dans les orientations gouvernementales et les plans de développement, en raison de son grand rôle face aux divers défis socio-économiques actuels.

Deux domaines ont marqué la fin de l'année, qui vient de s'achever, à savoir :

- 1. La dynamique globale que connait le Maroc pour parachever son intégrité territoriale, grâce à l'action diplomatique menée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste et le glorifie ;
- 2. La crise sanitaire internationale liée à l'épidémie de Coronavirus COVID-19 et ses effets profonds sur l'économie mondiale, et ses répercussions sur la société, la famille et les personnes, qui ont conduit à un climat sans précédent qui appelle au renforcement de la recherche scientifique pour faire face à ce défi.

Afin de prendre part à cette dynamique, le Département de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, à travers le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique, annonce le lancement d'un nouveau programme de soutien à la recherche scientifique en Sciences Humaines, Sociales et Économiques dans les 2 axes suivants :

- Le premier axe porte sur les études et projets de recherche en relation avec l'intégrité territoriale et les provinces de Sud;
- Le deuxième axe concerne les questions liées à la pandémie de Coronavirus, de ses diverses manifestations et ses retombées tant qu'économiques, que sociales et psychologiques.

Ce programme vise à atteindre les objectifs suivants :

Objectifs généraux :

- 1. Promouvoir la recherche scientifique dans les Sciences Humaines, Sociales et Économiques ;
- 2. Donner un nouvel élan à la recherche menée sur les Provinces du Sud, lié aux domaines économiques, sociaux et culturels ;
- 3. Soutenir la réalisation d'activités de recherche dans le cadre de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs socio-économiques ;
- 4. Encourager les chercheurs à coopérer au niveau national et international et à impliquer les compétences des Marocains Résident à l'Étranger;
- 5. Tirer parti des expériences internationales.

Objectifs spécifiques:

- 1. Sélection des thèmes de recherche sur le Sahara Marocain et le Coronavirus (COVID-19);
- 2. Mener des recherches interdisciplinaires pertinentes sur les Provinces du Sud dans les domaines du savoir historique, social et culturel;
- 3. Soutenir la recherche au service du développement dans divers domaines afin de contribuer au développement des Provinces du Sud;

2. Axes cibles

• Quelques axes suggérés sur les Provinces du Sud :

I. Politique et Droit :

- La dimension africaine du Maroc;
- les relations entre le Maroc et l'Europe et la question de l'intégrité territoriale;
- Nations Unies : évolution des visions et de leurs interactions avec la première cause nationale ;

II. Culture:

- Domaine et identité du Sahara marocain ;
- La dimension Amazighe et Hassanie dans la culture Sahraouie et Africaine;
- La manifestation des coutumes et traditions nationales dans le Sud;

III. Développement :

- Le nouveau modèle de développement dans les Provinces de Sud;
- Les grands projets de développement et leurs impacts sur le développement intégré;
- Le développement humain et le capital immatériel;

♦ Quelques thèmes suggérés pour COVID-19 :

I. Sociologie et psychologie :

- Pandémie et fragilité : soutien, solidarité et prévention ;
- Pandémie et restriction à la libre circulation : l'état d'urgence et quarantaine : levée et réduction ;
- Initiatives marocaines pour faire face à la pandémie de Coronavirus (Covid-19);
- Covid-19: Répercussions et réactions de différentes parties de la société :
 - Manifestations sociales et le comportement des jeunes face à la pandémie de Covid-19;
 - L'expérience et le comportement des personnes âgées face à la pandémie de Covid-19;
 - L'impact de la pandémie sur le système de santé et les personnes affectées;
 - La perception de la pandémie de Coronavirus COVID-19 par les citoyens Marocains et la prévention de la propagation du virus;
- COVID-19 : une pandémie mondiale, quelle approche marocaine ?

II. Économie:

- Les répercussions économiques de la crise;
- Les approches de gestion de crise;
- Scénarios de sortie;
- Recommandations pour la relance économique;

III. Éducation et formation :

- L'aptitude du système d'éducation à faire face à la pandémie de Covid-19;
- Enseignement à distance : réalisations, perspectives et défis;
- L'Université marocaine face à la pandémie Covid-19 : les choix pédagogiques ;
- Effets et réactions : étudiants, enseignants, parents et administratifs ;

IV. Droit : État d'urgence et mesures politiques et juridiques :

- Quarantaine: applications et réactions;
- Action en justice délai de prescription technologie;
- Situation de quarantaine : atténuation et analyse des défis;
- Retour à la quarantaine : santé et/ou économie ;
- Gestion administrative : références, applications et défis;

V. Communication:

- Communication en situation de crise;
- Le citoyen face à la pandémie de Covid-19 : entre l'abondance et l'absence d'information ;
- Comment les citoyens communiquent-ils en cas de crise sanitaire?

VI. Axes supplémentaires :

- Évaluations générales : gestion des crises, leadership, réactivité, nouvelles, communication;
- Leçons tirées de cette phase/crise?
- Histoire des épidémies au Maroc;
- Encadrement religieux pour faire face à la pandémie Covid-19;
- Evaluation et gestion des risques ;

3. Livrables attendus : Études sur le terrain

Les livrables attendus de cet appel sont les suivants :

- Publications scientifiques;
- Articles scientifiques indexés;
- Livres ou chapitres;
- Films et Vidéos;

4. Eligibilité

Pourront être financés, les projets de recherche portés par les structures de recherche relevant des :

- Universités publiques ;
- Universités et institutions crées dans le cadre du partenariat;
- Universités et établissements privés reconnus par l'Etat;
- Etablissements publics d'enseignement supérieur et de recherche non universitaires ;
- Etablissements de recherche publics.

Chaque projet doit être soumis par le coordonnateur du Pôle Universitaire Régional sur proposition de l'université ou de l'établissement non universitaire qui le porte. Chaque proposition doit être en concordance avec le présent appel.

5. Modalité de participation

1.5. Organisation en Pôles Universitaires Régionaux

Le présent appel à projets de recherche sera organisé en quatre (04) Pôles Universitaires Régionaux.

Étape 1:

Chaque université coordonne les projets proposés par ses chercheurs ainsi que les projets proposés par les établissements d'enseignement supérieur non universitaires et les établissements de recherche publics de la région dont elle relève.

Étape 2:

Chaque université déposera ensuite, au plus tard le 31 janvier 2021, les projets proposés auprès du coordonnateur du Pôle concerné.

Premier Pôle : Région Rabat – Salé – kénitra, Tanger – Tétouan – Al Hoceima ;

Deuxième Pôle : Région Casablanca - Settat ;

Troisième Pôle : La région de Beni Mellal-Khénifra, la région Marrakech-Safi, la région Souss-Massa,

la région Guelmim-Oued Noun, la région Laayoune-Seguia el-Hamra, la région

Dakhla, la région Oued Ed-Dahab;

Quatrième Pôle : la région Fès-Meknès, la région de l'Est, la région Darâa-Tafilalet;

Chaque Pôle est coordonné par un président d'université choisi par ses homologues dans le même Pôle.

2.5. Présentation du projet

Chaque Pôle doit présenter au Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique, au plus tard le 05 février 2021, les projets éligibles à l'évaluation, avec un maximum de 30 projets par Pôle.

La priorité est donnée aux projets auxquels participent les différents membres du Pôle.

6. Évaluation des projets

Les projets de recherche proposés par les Pôles Universitaires Régionaux seront évalués par les experts affiliés au CNRST.

1.6. Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- L'originalité du projet de recherche;
- La qualité scientifique de la recherche proposée;
- Les compétences scientifiques du coordonnateur du projet;
- La faisabilité de la recherche proposée;
- Les impacts scientifiques, économiques, sociaux et/ou culturels attendus.

2.6. Comité de pilotage et de suivi

Le comité de pilotage et de suivi au sein duquel sont représentés le Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique est chargé des missions suivantes :

- Classement des projets par ordre de mérite;
- Sélection des projets à financer et détermination du budget alloué à chaque projet;
- Communiquer à chacune des parties concernées la liste des projets retenus pour le financement et les subventions financières qui leur seront allouées.

La liste des projets retenus pour financement sera publiée sur le site officiel du Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : www.enssup.gov.ma et sur celui du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique : www.enssup.gov.ma et sur celui du Centre

7. Financement des projets

1.7. Budget

- Le budget estimatif de ce programme est établi à 10 millions DH;
- Le plafond de financement alloué à un projet de recherche soutenu est de : 100 000 DH.

2.7. Dépenses

Les dépenses éligibles dans le cadre de ce programme sont soumises aux exigences de la décision conjointe portant gestion des ressources propres signée entre le Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration, et le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

3.7. Financement

Les projets retenus seront financés sur la base d'un contrat entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique- Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le CNRST, et l'Université ou Etablissement non universitaire porteur du projet. Un accord de consortium sera signé entre les entités participantes dans le projet. Cet accord déterminera les obligations de ces entités dans le projet ainsi que les budgets accordés à chacune.

Une fois le contrat signé, le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique-Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique indiquera la date de versement de la première tranche du budget alloué (50%) à chaque Université, Établissement d'Enseignement Supérieur non universitaire, ou établissement public de recherche.

Six mois après la publication de la liste des projets retenus pour financement, chaque porteur de projet accepté et son université doivent soumettre un rapport, selon le modèle établi par le CNRST, pour présenter les résultats de recherche obtenus durant les 6 premiers mois. Les rapports reçus, seront évalués par les experts affiliés au CNRST. Le Comité de pilotage et de suivi décide ensuite de poursuivre, de réorienter ou d'annuler le versement de la deuxième tranche du financement.

8. Durée de projet

La durée de réalisation d'un projet est de 12 mois à partir de la date de publication de la liste des projets retenus pour financement.

9. Information

Pour de plus d'informations, veuillez communiquer avec :
Le Service des Programmes Scientifiques
Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique
Angle avenues des FAR et Allal El Fassi, Hay Ryad, B.P. 8027
N.U, Rabat 10102,

Courriel: shs@cnrst.ma Tél.: (+212) 5 37 56 98 00